

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 519.600, un actif net de D : 502.540 et un bénéfice de D : 5.645, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les emplois en titres émis par « Amen Bank » représentent, à la clôture de l'exercice, 12,10% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 17 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	405 029	222 311
Actions et droits rattachés		277 729	68 083
Obligations et valeurs assimilées		104 506	154 228
Titres des Organismes de Placement Collectif		22 794	-
Placements monétaires et disponibilités		103 387	61 307
Placements monétaires	5	103 387	61 307
Créances d'exploitation	6	11 184	-
TOTAL ACTIF		519 600	283 618
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 687	1 495
Autres créditeurs divers	8	14 373	4 252
TOTAL PASSIF		17 060	5 747
ACTIF NET			
Capital	9	498 918	273 717
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		3 622	4 154
ACTIF NET		502 540	277 871
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		519 600	283 618

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	10	8 408	24 641
Dividendes		3 431	16 591
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 977	8 050
Revenus des placements monétaires	11	1 699	2 811
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 107	27 452
Charges de gestion des placements	12	(8 102)	(14 475)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 005	12 977
Autres charges	13	(352)	(737)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 653	12 240
Régularisation du résultat d'exploitation		1 969	(8 086)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 622	4 154
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 969)	8 086
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 439	54 724
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(1 744)	(12 564)
Frais de négociation de titres		(1 703)	(4 828)
RESULTAT DE L'EXERCICE		5 645	49 572

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 645	49 572
Résultat d'exploitation	1 653	12 240
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 439	54 724
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 744)	(12 564)
Frais de négociation de titres	(1 703)	(4 828)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	219 024	(724 511)
Souscriptions		
- Capital	485 492	645 965
- Régularisation des sommes non distribuables	16 584	13 787
- Régularisation des sommes distribuables	2 002	8 796
Rachats		
- Capital	(272 614)	(1 313 694)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12 407)	(62 483)
- Régularisation des sommes distribuables	(33)	(16 882)
VARIATION DE L'ACTIF NET	224 669	(674 939)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	277 871	952 810
En fin de l'exercice	502 540	277 871
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	2 236	7 605
En fin de l'exercice	3 975	2 236
VALEUR LIQUIDATIVE	126,425	124,271
TAUX DE RENDEMENT	1,73%	(0,81%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 405.029 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		259 442	277 729	55,27%
ATTIJARI BANK	943	23 512	25 477	5,07%
B.N.A	2 000	17 411	18 000	3,58%
BIAT	500	44 260	44 306	8,82%
CARTHAGE CEMENT	4 500	10 127	9 216	1,83%
EURO-CYCLES	1 150	32 407	47 038	9,36%
SAH	2 150	28 068	29 150	5,80%
SFBT	2 500	50 465	47 453	9,44%
SIMPAR	400	16 687	17 654	3,51%
SOCIETE LANDOR	400	2 652	3 800	0,76%
SOTEMAIL	3 000	7 500	6 930	1,38%
SPDIT-SICAF	1 500	11 228	13 469	2,68%
STAR	50	6 050	6 000	1,19%
TUNIS RE	1 100	9 075	9 236	1,84%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		102 849	104 506	20,80%
AMEN BANK 2010	1 000	59 980	60 804	12,10%
CHO COMPANY 2009	450	16 875	16 877	3,36%
MEUBLATEX 2010 B	400	8 000	8 237	1,64%
STB 2010-1	300	17 994	18 588	3,70%
Titres des Organismes de Placement Collectif		22 499	22 794	4,54%
MAXULA PLACEMENT SICAV	220	22 499	22 794	4,54%
TOTAL		384 790	405 029	80,60%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				77,95%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	208 085	3 083	11 143	222 311	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	259 234			259 234	
Titres OPCVM	22 499			22 499	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(56 732)			(56 732)	(1 744)
Obligations	(48 296)			(48 296)	
Variation des plus ou moins value latentes			7 439	7 439	
Variation des intérêts courus sur obligations		(1 426)		(1 426)	
Soldes au 31 décembre 2016	384 790	1 657	18 582	405 029	(1 744)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 103.387 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A, au taux de 2%	102 590	103 387	20,57%
TOTAL	102 590	103 387	20,57%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		19,90%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 11.184, contre un solde nul au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Cession de titres à encaisser	4 614	-
Obligations "CHO COMPANY" échues à encaisser	6 570	-
Total	<u>11 184</u>	<u>-</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 2.687, contre D : 1.495 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	1 798	979
Rémunération du dépositaire et distributeur	889	516
Total	<u>2 687</u>	<u>1 495</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 14.373, contre D : 4.252 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Achat de titres à décaisser	14 158	3 845
Redevance du CMF	43	23
Retenues à la source	172	384
Total	<u>14 373</u>	<u>4 252</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	273 717
Nombre de parts	2 236
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	485 492
Nombre de parts émises	3 966
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(272 614)
Nombre de parts rachetées	(2 227)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 439
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 744)
Régularisation des sommes non distribuables	947
Frais de négociation de titres	(1 703)
Résultat incorporé à la V.L	4 154
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	3 230

Capital au 31-12-2016

Montant	498 918
Nombre de parts	3 975
Nombre de copropriétaires	4

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 8.408, contre D : 24.641 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	3 431	16 591
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	4 977	8 050
TOTAL	8 408	24 641

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 1.699, contre D : 2.811 au 31 décembre 2015 et représente les intérêts des dépôts.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 8.102, contre D : 14.475 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	4 922	10 384
Rémunération du dépositaire et du distributeur	3 180	4 091
Total	8 102	14 475

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 352, contre D : 737 au 31 décembre 2015, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	2,543	12,277	3,430	3,742	2,787
Charges de gestion des placements	(2,038)	(6,474)	(2,387)	(2,711)	(2,277)
Revenus net des placements	0,504	5,804	1,042	1,031	0,510
Autres charges	(0,089)	(0,330)	(0,123)	(0,140)	(0,117)
Résultat d'exploitation (1)	0,416	5,474	0,920	0,892	0,393
Régularisation du résultat d'exploitation	0,495	(3,616)	-	(0,097)	0,125
Sommes distribuables de l'exercice	0,911	1,858	0,920	0,795	0,517
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,871	24,474	2,529	(2,156)	(5,570)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,439)	(5,619)	0,933	(1,278)	3,322
Frais de négociation de titres	(0,428)	(2,159)	(0,184)	(0,548)	(0,764)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,004	16,696	3,278	(3,982)	(3,012)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,420	22,170	4,198	(3,090)	(2,619)
Résultat non distribuable de l'exercice	1,004	16,696	3,278	(3,982)	(3,012)
Régularisation du résultat non distribuable	0,238	(19,570)	(0,000)	0,225	0,277
Sommes non distribuables de l'exercice	1,243	(2,874)	3,278	(3,757)	(2,735)
Valeur liquidative	126,425	124,271	125,287	121,089	124,052
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,63%	5,19%	1,94%	2,21%	1,82%
Autres charges / actif net moyen	0,07%	0,26%	0,10%	0,11%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,73%	1,49%	0,75%	0,65%	0,41%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.